

## **Propositions du SNES pour l'ouverture de discussions sur l'orientation.**

Dans la perspective de l'orientation tout au long de la vie, l'orientation est présentée comme un instrument des politiques de l'emploi. Elle peut effectivement répondre aux besoins des salariés qui sont à la recherche de nouvelles carrières, de perfectionnement professionnel ou de reconversion. Mais la globalité du dossier ne doit pas occulter la nature très différente dont se posent les questions pour des adultes salariés et pour des adolescents dont le développement psychologique (affectif, cognitif et social) n'est pas achevé. Il y aurait donc des risques à vouloir confondre les processus en jeu pour les uns et pour les autres.

Dans ce cadre, il s'agit plutôt de prendre en compte la spécificité de l'orientation scolaire dans l'aide à l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse et de s'interroger sur la manière dont elle peut y contribuer.

Les études sur les parcours d'insertion professionnelle des jeunes montrent invariablement que la difficulté d'entrée sur le marché du travail est inversement proportionnelle au niveau du diplôme. Le rôle essentiel de l'Ecole nous paraît donc à situer, à la fois, du point de vue de l'élévation du niveau de formation et de qualification (en particulier, l'objectif de porter à 80 % d'une classe d'âge la proportion d'une génération obtenant le baccalauréat doit être fortement réaffirmé car il conditionne les progrès attendus dans l'enseignement supérieur) ainsi que sur le versant de la prévention des abandons et des sorties sans qualification.

### **Les constats**

Les rapports produits depuis 2004 sur le fonctionnement de l'orientation ont mis en évidence des dysfonctionnements que les Copsy ont souvent dénoncé et combattu sur le terrain. On peut les analyser comme la marque d'un échec du système éducatif malgré des progrès incontestables dans la démocratisation de l'accès aux études et non comme relevant de la seule responsabilité des conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO : la persistance de fortes inégalités sociales et l'autocensure des familles populaires quant au choix des études, le détournement des évaluations pédagogiques dans le cadre des procédures d'orientation et d'affectation, l'insuffisance des passerelles et des poursuites d'études dans certaines voies, une offre de formation déterminant largement les choix et les affectations des élèves et renforçant dans certaines académies les discriminations sociales.

Toutes ces difficultés tiennent à la fois à des problèmes de structure et de fonctionnement du système éducatif ainsi qu'à l'insuffisance de moyens d'accompagnement pour que les choix des élèves puissent effectivement se traduire dans la réalité. Elles sont également très liées aux possibilités offertes ou non aux élèves, pour disposer d'une aide personnalisée et qualifiée afin de faire le point sur leur situation personnelle et scolaire, élargir leurs représentations des métiers et des études, mettre leur avenir en perspective et oser des orientations ambitieuses.

### **Les fausses pistes**

Nombre de propositions ont porté sur un meilleur accès à l'information. Il faut l'affirmer très clairement, l'ampleur des évolutions à opérer et le niveau des objectifs fixés ne pourront être atteints par la seule mise à dispositions d'informations aussi complètes soient-elles. S'agissant d'adolescents, s'informer suppose de se poser des questions, de savoir ce qu'on cherche, de ne pas se limiter aux voies les plus probables en fonction de son milieu social, de son genre sexué ou de son lieu d'habitation Ceci implique que les collégiens et les lycéens perçoivent l'éventail des possibles suffisamment ouvert pour eux, ne doutent pas trop de leurs capacités et s'investissent réellement dans leurs études.

Or, une information même claire et exhaustive ne peut être suffisante pour mettre en marche tous ces processus.

La dissociation constante des questions d'information de celle du développement psychologique des élèves ne peut que conduire à une impasse. L'anticipation de l'avenir, la représentation des métiers suivent un ensemble d'étapes entre le début du collège et la fin du lycée qu'il est nécessaire de maîtriser afin de faciliter l'appropriation de l'information et de replacer les choix qui s'énoncent dans le cadre de l'évolution des interactions entre représentation de soi et des métiers. Tous les conseillers d'orientation-psychologues savent bien que le « choix » de certains métiers correspond à une certaine étape du développement psychologique qui, nécessairement, évolue.

Pour le Snes, c'est au niveau national que doit être garanti l'éventail des possibilités d'orientation en terme de diplômes, de niveaux, et de spécialités professionnelles. Il serait paradoxal, au moment où se met en place une procédure de dossier unique pour l'enseignement supérieur, de penser l'orientation des collégiens et des lycéens, à l'échelle régionale. Plusieurs travaux de recherche soulignent le poids déterminant de l'offre de formation sur les choix des jeunes de milieux populaires, et les risques d'enfermement dans une offre trop restreinte et trop peu diversifiée. Ces dysfonctionnements ne pourront donc être combattus, en transférant aux régions la responsabilité de l'information et de l'orientation scolaire On peut en effet penser que la tentation sera grande, dès lors que les régions auront un poids encore plus décisif dans l'élaboration du schéma des formations, de donner une priorité à celles qui seront jugées plus adaptées à l'emploi local.

Pour atteindre les objectifs de 80 % d'une classe d'âge du niveau du bac et de 50 % d'une génération diplômée du supérieur, il faut une politique volontariste qui s'appuie sur les ressources existantes au sein du système éducatif, pour inciter tous les jeunes à développer et réaliser des projets ambitieux quelque soit leur origine, leur genre sexué et la zone géographique dans laquelle ils résident.

## **Les propositions du SNES**

L'Etat doit garder la maîtrise de l'information des jeunes et de l'orientation scolaire. S'agissant des jeunes en formation initiale, l'Education nationale doit assurer pour tous l'information, l'accompagnement et le conseil sur la scolarité et l'orientation. Le SNES préconise 3 séries de mesures pour améliorer réellement l'orientation scolaire.

### **1. Mesures structurelles :**

- multiplier les passerelles entre les voies, les rattrapages et équivalences afin de favoriser les réorientations (passerelles dans tous les sens entre les trois voies), et dédramatiser ainsi les enjeux de l'orientation ;
- développer les possibilités de poursuites d'études jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur pour toutes les voies de formation et pour tous les diplômes.

Tout diplôme doit déboucher sur une possibilité de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

- élargir les capacités d'accueil pour éviter les décalages récurrents entre choix des familles et possibilités d'affectation.

## **2. Mesures pédagogiques et fonctionnelles :**

- mise en place d'une véritable culture commune permettant à tous les élèves de découvrir des contenus d'enseignement et des modes d'entrée dans les apprentissages avec lesquels ils ne sont pas familiers. Ainsi, des manières renouvelées d'aborder les disciplines déjà connues et d'en découvrir de nouvelles doivent permettre tant au collègue qu'au lycée, de faire naître et de développer des centres d'intérêt diversifiés sur lesquels pourront ultérieurement s'appuyer les choix et les réussites.
- des modalités différenciées d'aide doivent pouvoir être proposées aux élèves dès qu'ils commencent à perdre pied, dans le cadre de la classe ou en articulation étroite avec ce qui s'y fait.

La contribution de tous les personnels qualifiés (CPE et personnels de vie scolaire) à la création des conditions de la réussite doit être recherché.

En particulier, les conseillers d'orientation-psychologues, par leur connaissance des processus de développement cognitif, affectif et social peuvent éclairer les enseignants sur les difficultés rencontrées par les élèves. En outre, leur position dans l'institution en favorise l'approche individuelle, distanciée des questions d'évaluation scolaire et de rapport à la discipline.

- le respect des vœux des élèves notamment le choix des enseignements de détermination, les options, et les spécialités professionnelles par les procédures d'affectation.

## **3. Mesures d'accompagnement dans l'élaboration des choix**

Au moment où la communauté européenne insiste sur la nécessité de recourir à des personnes compétentes pour accompagner la préparation des choix d'orientation, il serait paradoxal que le système éducatif offrant la contribution des personnels les plus qualifiés, fasse machine arrière, réduisant cet accompagnement à une simple fonction pouvant être assurée par n'importe quels personnels moyennant quelques semaines de formation.

L'aide à l'élaboration des projets d'avenir est une mission complexe qui relève bien d'un métier à part entière reposant sur une formation spécifique.

L'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence ne peut être assimilée à la construction d'un plan de carrière. Les adolescents de collège et de lycée sont avant tout à la recherche de celui ou celle qu'ils pourraient devenir. Cette anticipation du futur sera d'autant plus aisée que les possibilités ne seront pas réduites par des résultats scolaires trop faibles, une motivation défaillante, une estime de soi peu valorisée, des pressions sociales trop fortes et trop déterminantes.

Pour certains élèves, l'avenir semble tellement prescrit qu'ils renoncent à s'y projeter et à prendre la main sur leur parcours scolaire et professionnel. Ils ont alors tendance à décrocher ou à laisser faire l'institution, conjuguant alors l'orientation à la voix passive. Il serait illusoire de considérer que la transmission d'informations, même précises, sur les débouchés dans certains secteurs seraient de nature à leur redonner le

goût d'apprendre si la voie proposée semble trop éloignée de l'image qu'ils se font d'eux mêmes.

Les élèves qui entrent au collège avec des difficultés scolaires importantes sont évidemment concernés par ces processus. Mais ceux-ci peuvent également se constater chez des élèves de tout niveau qu'à certains moments de leur cursus doutent de l'intérêt ou de la faisabilité des projets qu'ils ont formés et du sens de leurs études.

Pour intervenir auprès de ces élèves, créer de nouvelles conditions de réussite, remobiliser personnellement et scolairement, il faut l'apport de psychologues qualifiés car ils sont en mesure de comprendre l'interaction des différents facteurs qui pèsent sur l'élaboration d'un projet pour un adolescent donné. Cette compétence est également largement mobilisée dans le suivi et l'orientation des jeunes en situation de handicaps.

Depuis que le métier de COPSY existe, il a toujours été fortement ancré dans la psychologie. C'est donc naturellement qu'il a été concerné par l'adoption de la loi de 1985 sur la protection de l'usage du titre de psychologue. Bien loin d'être dépassée, cette exigence est plus que jamais d'actualité, car les enjeux autour de l'orientation sont de plus en plus sensibles pour les familles et la demande d'une aide qualifiée est unanime. Les CIO offrent aux familles un lieu neutre dégagé des rapports parfois conflictuels qui se nouent dans les établissements. L'existence d'une équipe de COPSY autour du directeur permet de mieux répondre aux besoins des établissements et des parents grâce aux échanges qu'elle favorise et à la mise en commun d'outils et de démarches diversifiés. Ils constituent une garantie de cohérence et de professionnalité accrue.

Bien entendu, les COPSY et les DCIO n'ont pas le monopole des interventions sur l'orientation qui ne peut s'effectuer que dans le cadre d'un travail en complémentarité avec les autres membres de l'équipe éducative. Il faut le préciser.

Le Snés formule plusieurs propositions pour améliorer le service rendu aux élèves et aux familles et le niveau de formation et de qualification de tous. Il faut tout d'abord selon nous,

- ❖ Reconnaître l'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels et la mise en œuvre des conditions de la réussite scolaire comme relevant d'un métier et d'une formation spécifique, de psychologue. En faire une ressource pour le système éducatif et cesser de le considérer comme un obstacle. Ce qui suppose que n'importe qui ne puisse s'improviser conseiller et de contrôler les actions proposées par diverses associations dans ce domaine.
- ❖ Préciser l'articulation des missions des conseillers d'orientation-psychologues avec celles des enseignants sur le volet de l'orientation. Les professeurs principaux travaillent déjà en complémentarité avec les copsy, notamment pour la définition du contenu des heures de vie de classe, mais ceci reste très variable selon les établissements. Les conseillers d'orientation-psychologues doivent continuer à assurer l'accompagnement personnalisé des élèves notamment dans le cadre des entretiens ; Ils doivent pouvoir élaborer avec les enseignants un programme d'informations qui conjuguent leurs interventions et permettent de faire évoluer les représentations des élèves sur les métiers et les formations.
- ❖ revaloriser le réseau des CIO en en faisant un véritable appui pour le système éducatif en cohérence avec les missions des conseillers d'orientation-psychologues : Expertise sur les élèves à besoin éducatifs particuliers, sur les

parcours et les transitions à l'entrée au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur, prévention des décrochages et des sorties sans qualification, suivi des élèves, information et conseils sur la scolarité et l'élaboration des projets d'orientation des jeunes en formation initiale, contribution à la formation des enseignants sur la connaissance des parcours scolaires et professionnels et les procédures d'orientation.

- ❖ Relancer la coordination du réseau des CIO avec les autres structures chargées de l'Accueil, de l'information et de l'orientation dans le respect des missions spécifiques et des publics différenciés qu'elles ont à prendre en charge. Des dispositifs existent dans certaines académies pour améliorer le lien avec les missions locales ou l'ANPE pour des publics sortis de formation initiale, ils pourraient être étendus.
- ❖ Valoriser le corps des copsy et DCIO en tirant toutes les conséquences de leur niveau de formation (masterII) et établir un plan pluriannuel de recrutement afin d'aboutir à un taux de prise en charge n'excédant pas 1000 élèves de second degré, en 5 ans.